

**LETTRE-ENTENTE CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA DATE DE SOUMISSION
DU PLAN D'ACTION DU
PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA COMFORMITÉ ET D'APPLICATION DES
NORMES DE FIABILITÉ AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2015**

Comme convenu dans l'Entente concernant la mise en œuvre du programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec, le plan d'action pour l'année civile suivante sera soumis par le NPCC pour approbation par la Régie au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ou à toute autre date convenue entre les parties.

Par la présente Lettre-entente, il est convenu entre les parties (la NERC, le NPCC et la Régie) que le plan d'action pour l'année civile 2015 sera transmis à une autre date que le 1^{er} novembre 2014. Cette date sera fixée et annoncée ultérieurement.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les versions anglaise et française de cette Lettre-entente, lesquelles sont réputées également authentiques et valables.

(signature)

*Seane Ken
présidente*

(titre)
Régie de l'énergie

(signature)

*Jr. Vice Pres. &
General Counsel*

(titre)
North American Electric
Reliability Corporation (NERC)

(signature)

*President and
Chief Executive Officer*

(titre)
Northeast Power Coordinating
Council, Inc. (NPCC)

En date du 12/decemb 2014

Montreal
À Je

En date du December 4 2014

À Wash, DC

En date du December 8, 2014

À New York, NY